

| | |
|--|--|
| <p>École Primaire Simone Veil 79 Chemin de l'Église 73100 Mouxy 04 79 61 62 05 ce.0731063j@ac-grenoble.fr</p> | <p>PROCÈS VERBAL CONSEIL D'ÉCOLE 2ND TRIMESTRE 21 février 2023 – 18h</p> |
|--|--|

Circonscription : Aix-les-Bains

Présents :

Président (directeur d'école) : M. Déchène-Cotillon

Inspecteur de l'Éducation Nationale : M. Ledouit

| | |
|--------------------------------|--|
| Équipe enseignante : | <p>Madame Clément (PS-MS)</p> <p>Madame Clair (MS-GS)</p> <p>Madame Comas (GS-CP)</p> <p>Madame Barrillon (CP-CE1, CE1, CM2)</p> <p>Madame Bernal (CE2)</p> <p>Madame Lhotel (CM1)</p> |
| Le Maire ou son représentant : | <p><u>Représentants mairie :</u></p> <p>Madame Agnus (Élue)</p> <p>Madame Vermeerbergen (Élue)</p> |
| Invités : | <p><u>Représentants des parents d'élèves :</u></p> <p><u>Titulaires :</u></p> <p>Madame Albert</p> <p>Monsieur Bonino</p> <p>Madame Basly</p> <p>Madame Dannaoui</p> |

| | |
|--|--|
| | <u>Suppléants :</u> Monsieur Völker Madame Tranchant |
|--|--|

Excusés :

Madame Champier – enseignante CE1

Madame Guetaz - enseignante CP-CE1

Monsieur Filippi – Maire

Monsieur Toussaint – représentant des parents d'élèves

Madame Trucchi – représentant des parents d'élèves

Madame Cinar – représentant des parents d'élèves

Madame Bianchi – représentant des parents d'élèves

Début du conseil d'école : 21 février 2023 – 18h

La séance commence par la désignation d'un secrétaire de séance. Le directeur précise qu'il souhaite que ce rôle soit tenu, à tour de rôle durant les trois conseils de l'année scolaire par un représentant de l'institution puis un représentant communal et enfin un représentant des parents d'élèves.

Secrétaire de séance : Mme Agnus

Avant de commencer, le directeur précise que Mme Aviron a été remplacée début janvier par Mme Anthoni.

La séance commence par l'approbation du PV du 1er conseil d'école, de l'année scolaire.

Personne n'émet la demande ou le souhait de voter à bulletin caché. Un vote à main levée a donc lieu.

| Pour | Contre | Abstention | Total |
|------|--------|------------|-------|
| 15 | 0 | 0 | 15 |

Les membres approuvent à la majorité le PV du conseil d'école du 13 octobre 2022.

I. Parcours de l'élève :

A. Suivi des évaluations des élèves

a. Les évaluations de l'école

Les élèves sont évalués de différentes façons au sein de l'école selon les règles ministérielles en vigueur.

Les enseignants se chargent eux-mêmes de la création et de la passation des différentes évaluations dans la mesure où ils savent exactement quelles sont les notions abordées avec leurs élèves et évaluables en fonction des attendus des niveaux.

Les évaluations effectuées sont de trois types : prédictives, formatives et sommatives.

En effet, tout d'abord les élèves passent une évaluation prédictive/diagnostique afin de connaître les acquis des élèves en début d'année, d'un chapitre ou d'un cours : les points forts, les points faibles et surtout mettre à jour les difficultés rencontrées...

Ensuite, une évaluation formative est réalisée afin de faire un état des lieux en cours d'apprentissage pour apporter de l'information sur les acquis en construction. La vocation est double : information de l'élève/parents mais aussi de l'enseignant sur le degré de maîtrise atteint. En cas de difficulté, une stratégie de remédiation qui permet de progresser est proposée. En cas de réussite, une autre stratégie est proposée afin de permettre à l'élève de dépasser ses acquis.

Enfin, une évaluation sommative termine le processus. Celle-ci permet de faire un bilan en fin d'apprentissage sur les connaissances et les savoir-faire acquis.

L'ensemble est référencé sur le LSU par le biais d'ÉduMoov pour certaines classes (CP de la classe GS-CP et CE1).

L'ensemble des classes fonctionne en semestre.

Les résultats de ces évaluations sont traduits de différentes façons : soit sous forme de nombres allant de 1 à 4 soit sous forme de lettre (D, A, PA, NA).

Les livrets en maternelles sont transmis une ou deux fois par an.



D'une manière globale les élèves progressent à leur rythme et l'année scolaire suit une évolution normale dans toutes les classes.

Les élèves en difficulté progressent mais demeurent encore en difficulté au sein des groupes classes.

Une certaine familiarisation avec les attendus scolaires est à souligner pour certains élèves ayant des frères et sœurs en élémentaire.

b. Les évaluations nationales

1. Présentation

Des évaluations en mathématiques et en français ont été réalisées à l'échelle nationale pour l'ensemble des écoles par le Ministère de l'Éducation Nationale.

Ces évaluations ont lieu en septembre et en février pour les CP et seulement en septembre pour les CE1.

Le but de ces évaluations nationales est d'aider les enseignants à choisir la démarche la plus adaptée à la réussite de chaque élève.

Ce point d'étape doit fournir aux enseignants des repères actualisés sur les progrès réalisés par les élèves, en complément des observations conduites en classe. Ces nouveaux repères permettent de répondre de manière précise et personnalisée aux besoins des élèves.

Elles se réalisent toutes sur des cahiers d'exercices spécialement adaptés aux élèves, notamment pour les élèves en situation de handicap.

Les enseignants ont saisi les réponses des élèves dans une application spéciale. Ils disposent plus tard d'un bilan individuel pour chaque élève et peuvent donc différencier et adapter leur enseignement. Trois groupes sont alors réalisés par l'application avec notamment les groupes à besoin et les groupes fragiles en fonction des différentes compétences.

2. Analyse des résultats en CP

Les différents items évalués reflètent le niveau d'acquisition des élèves.

Le tableau ci-dessous présente les différents résultats en fonction des compétences évaluées en septembre et en février avec un comparatif des différentes compétences :

| | Ecrire des syllabes simples et complexes | Ecrire des mots | Connaitre le nom des lettres et le son qu'elles produisent | Manipuler des phonèmes | Comprendre des phrases lues par l'enseignant | Lire à voix haute des mots | Lire à voix haute un texte | Comprendre des phrases lues seul(e) |
|--|--|-----------------|--|------------------------|--|----------------------------|----------------------------|-------------------------------------|
| Pourcentage de réussite (moyenne) | 96% | 71% | 94% | 83% | 86% | 69% | 107% | 63% |
| Résultats de la cohorte précédente (moyenne) | 80% | 75% | 95% | 75% | 85% | 100% | 114% | 65% |
| Résultats en septembre (si compétence évaluée) (moyenne) | | | 75% | 66% | 87% | | | |

| | Ecrire des nombres entiers | Résoudre des problèmes | Comparer des nombres | Associer un nombre à une position | Additionner | Soustraire |
|--|----------------------------|------------------------|----------------------|-----------------------------------|-------------|------------|
| Pourcentage de réussite (moyenne) | 91% | 70% | 73% | 81% | 79% | 91% |
| Résultats de la cohorte précédente (moyenne) | 86% | 70% | 72% | 55% | 80% | 78% |
| Résultats en septembre (si compétence évaluée) (moyenne) | 92% | 73% | 69% | 82% | | |

3. Mise en perspective : remédiations et bilan

Au niveau de l'école, on relève les mêmes tendances que pour les évaluations nationales réalisées en septembre : les compétences fragiles ou faibles demeurent très souvent les mêmes d'une année scolaire sur l'autre.

Les évaluations nationales apportent des éléments pour l'enseignement même si ces indications doivent être nuancées : d'une part par le fait que les enseignants connaissent davantage leurs élèves et ce plus rapidement en septembre à la vue de l'effectif réduit. D'autre part, il existe nécessairement un décalage entre les connaissances vues en classe et les compétences des évaluations nationales.

La complexité du processus -notamment concernant la saisie des résultats- a été soulignée.

Concernant les deux niveaux plusieurs remédiations ont été mises en place :

- Liaison approfondie avec la maternelle notamment le Cycle 1 : tant l'année scolaire précédente que pour cette année scolaire.
- Projets personnalisés concernant les élèves en difficulté ou grande difficulté avec programme personnalisé
- Aide Pédagogique Complémentaire notamment langage, numération et résolution de problèmes
- Des pratiques de classe davantage différenciées et ciblées avec des temps de lecture plus importants (avec l'adulte, par petit groupe ou en binôme)
- Réflexion sur les grands axes et actions du projet d'école ; travail de la part de l'équipe pédagogique

B. Fonctionnement des dispositifs d'aide mis en place

a. Les APC (activités pédagogiques complémentaires)

Les APC correspondent à du temps que les enseignants doivent obligatoirement consacrer aux élèves. Pour chaque enseignant, 36 heures d'APC sont allouées à l'année scolaire (sauf pour le directeur qui est déchargé de ces 36 heures et au prorata du temps de service pour les enseignantes de CP-CE1 et CE1).



Néanmoins, des petites « décharges » d'APC sont présentes pour plusieurs enseignants notamment pour la saisie des résultats des évaluations en CP ou CE1 (de l'ordre de 6h). Ces aides pédagogiques complémentaires ne relèvent pas du temps d'enseignement obligatoire pour les élèves. Elles s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement. Elles offrent un large champ d'action pédagogique permettant d'apporter aux élèves concernés, sélectionnés par l'enseignant en fonction de leurs difficultés, un accompagnement différencié et adapté aux besoins de chacun afin de susciter et renforcer le plaisir d'apprendre. Les enseignants travaillent prioritairement les domaines de la langue et des mathématiques lors de ces APC. Les thématiques abordées sont très ciblées. Lorsque quelques élèves sont pris en charge, ils abordent la lecture, l'écriture et les techniques opératoires ou les compétences du livret (maternelle). Les CM2 sont tous ciblés et travaillent la compréhension et le calcul mental.

Les APC se déroulent aux horaires et jours choisis par l'enseignant responsable. Dans l'école, l'ensemble des APC durent au minimum 30 minutes et ont lieu en fin de journée ou pendant la pause méridienne dans la semaine.

b. L'aide aux devoirs

L'étude se déroule le lundi et le jeudi.

Les CP-CE1 sont pris en charge le jeudi par Mme Bernal et les CM par M. Déchêne-Cotillon le lundi et jeudi.

Selon les périodes, en fonction du nombre d'inscrits sur l'ensemble des classes, les CE2 sont pris en charge le lundi par Mme Bernal ou M. Déchêne-Cotillon et le jeudi par ce dernier.

Faute d'un nombre conséquent d'inscrits, aucune autre séance supplémentaires n'est mise en place (mardi et vendredi notamment pour l'ensemble des niveaux).

c. Les stages réussite et vacances apprenantes

L'Éducation Nationale offre la possibilité, pour les enseignants volontaires, d'organiser des stages de soutien ou des vacances apprenantes durant certaines périodes d'interruption pédagogique.

Durant les congés d'automne et de février, le directeur a accueilli des élèves de CM2 pour des stages de soutiens.

Un second dispositif a été déployé aux congés d'hiver : les vacances apprenantes. Des élèves du CE2 au CM2 ont été accueillis à l'école pour des activités plus ludiques.

Le directeur a conscience du fait que pour des problèmes purement logistiques inhérent à la mise en place de ces dispositifs. En effet, certains enfants ne bénéficient pas de ce stage à cause des délais d'informations et des horaires retenus, malgré la souplesse accordée.

C. Présentation des dispositifs de protection de l'enfance

Deux lois, de 2007 et 2016, ont réformé la protection de l'enfance et réaffirmé les droits et les besoins fondamentaux de l'enfant où ce dernier est au centre des interventions afin de mieux répondre à ses besoins fondamentaux.

Fin 2019, un nouveau Pacte pour l'enfance a aussi été lancé afin d'améliorer la situation des enfants placés. La protection de l'enfance vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa sécurité, sa moralité et son éducation dans le respect de ses droits.

La prévention et le repérage sont assurés par la famille, l'éducation nationale, les différents modes d'accueil, les professionnels de santé, la police/gendarmerie, les services de prévention (action sociale, médico-sociale) et par tout citoyen.

Les services départementaux de l'aide sociale à l'enfance (ASE) mettent en œuvre diverses actions dans le cadre de la politique de protection de l'enfance, à des fins de prévention, de repérage des situations de danger ou de risque de danger, et de protection. L'aide à domicile et la prise en charge matérielle constituent les deux principaux modes d'intervention.

Cette politique est principalement confiée aux conseils départementaux, dont les services d'aide sociale à l'enfance (ASE) qui sont chargés de plusieurs catégories de missions en partie avec le service de la protection maternelle et infantile (PMI) et le service départemental d'action sociale. Cette dernière vient également en soutien aux familles soit sur simple sollicitation (comme les assistantes sociales) soit, lorsque cela s'avère nécessaires, lors des visites bilan des grandes sections de maternelles.

Les services de l'ASE ont un rôle de sensibilisation et d'information des personnes pouvant être concernées par des mineurs en danger ou en risque de l'être.

L'ASE assure une fonction de protection, de soutien (matériel, éducatif et psychologique) mais assure aussi un rôle de prévention (prévenir la marginalisation et faciliter l'insertion). Enfin, elle se charge aussi de contrôler les personnes physiques et morales à qui un enfant est confié. La Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse est, quant à elle en charge du volet judiciaire.

Au besoin la démarche de l'information préoccupante peut être mise en œuvre. Celle-ci est une information transmise à la cellule départementale mentionnée au deuxième alinéa de l'article L. 226-3 pour alerter le président du conseil général sur la situation d'un mineur, bénéficiant ou non d'un accompagnement, pouvant laisser craindre que sa santé, sa sécurité ou sa moralité sont en danger ou en risque de l'être ou que les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises ou en risque de l'être. La finalité de cette transmission est d'évaluer la situation d'un mineur et de déterminer les actions de protection et d'aide dont ce mineur et sa famille peuvent bénéficier.

Cette information préoccupante est faite à la Cellule de Recueil et de traitement des informations préoccupantes qui recherche l'aide à proposer si l'enfant est en danger et que les parents acceptent l'intervention du service. Si tel n'est pas le cas, la CRIP saisit l'autorité judiciaire.

La CRIP met en place une protection administrative ou judiciaire. L'administration intervient dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance : milieu ouvert plutôt financier ou humain ou un accueil provisoire ou modulable. La protection judiciaire est assurée par un procureur et un juge des enfants menant des investigations pour un placement ou un aide de type administratif.

II. Projet et vie de l'école

A. Bilan intermédiaire des projets de classe et actions communes de l'école en lien avec le projet d'école

a. Projets communs

1. Évaluation d'école

Comme abordé lors du 1^{er} conseil d'école, l'école fait l'objet d'une évaluation lors de cette année scolaire (l'ensemble des écoles française seront évaluées – sur 5 ans). Après ce temps d'évaluation, le projet d'école pourra être modifié au besoin (présenté en conseil d'école).

M. l'Inspecteur de Circonscription précise que les regroupements d'école sont effectués en fonction de certains critères (ruraux/urbains, population, etc...) pour les évaluations. L'évaluation d'école n'est pas vraiment une évaluation au sens strict du terme. Elle doit surtout constituer un outil pour souligner les forces et les faiblesses de chaque école sur 5 ans. La philosophie du dispositif ne réside pas dans un classement des écoles mais représenter une dynamique positive pour les écoles.

L'évaluation de l'école est composée de deux étapes successives : une auto-évaluation menée par l'ensemble des acteurs de l'établissement et une évaluation externe menée par trois évaluateurs. L'ensemble du processus s'est terminé avant les congés.

Un rapport d'évaluation commun aux écoles évaluées du secteur va être rédigé par le groupe et sera présenté au prochain conseil d'école.

2. Rallye et défi

L'équipe pédagogique a fait le choix de mettre en place des concours d'école notamment en mathématiques.

Le but est de favoriser l'émulation entre les élèves notamment en termes de connaissances, tout en révisant.

Plusieurs défis ont eu lieu en cycle 3 notamment pour des additions ou soustractions.

Plusieurs classes sont également inscrites au rallye mathématique départemental de la Savoie. Le rallye maths propose en général des défis mathématiques pour lesquels les élèves ne disposent pas d'une solution immédiate et qui conduisent à inventer une stratégie, à essayer, à vérifier, à justifier sa solution et expliquer sa démarche.

3. L'écologie

Les classes de CP-CE1, CE2 et CM2 vont bénéficier d'une sensibilisation à l'écologie de la part de Grand Lac. Cette sensibilisation s'effectuera sous différents angles.

Les différentes classes ont construit une progression sur l'ensemble des niveaux ciblés par ces actions tant concernant les déchets, le tri que le recyclage et le gaspillage notamment pour les élèves les plus âgés.

Les classes de CE2 et CM2 ont également pu se rendre à la cité du goût à Technolac.

4. Cycles sportifs

Un cycle natation est prévu du 24 avril au 26 mai pour les classes de GS/CP, CP/CE1, CE1 et CE2. Ces cycles se déroulent en binômes, deux fois par semaine.

Les classes de CE2 et CM participent à un cycle de rugby en lien avec un professionnel d'Aix-les-Bains. Le cycle de 5 ou 6 séances va débuter en période 5.

5. Octobre rose et novembre bleu

Les classes de PS-MS et MS-GS et un groupe de la classe de CM2 travaillent autour d'octobre rose et novembre bleu, en lien avec le CCAS de Mouxy.

Différentes productions ont été créées par les enfants pour un affichage dans la fontaine du centre bourg tant en octobre qu'en novembre.

Les CM2 ont pu davantage sensibiliser leurs camarades concernant ces deux actions.

6. Harcèlement scolaire

Les classes de GS-CP et CP-CE1 ont bénéficié de deux interventions d'une association professionnelle concernant le harcèlement scolaire.

En effet, les élèves n'avaient pas été sensibilisés par le biais de ce support l'année scolaire dernière (étant trop jeunes), le choix a été effectué de sensibiliser chaque nouvelle cohorte d'élèves (en respect du plan de lutte contre le harcèlement scolaire).

7. La course ELA

Avant les congés d'automne, les élèves ont participé à l'opération « mets tes baskets et bats la maladie » avec l'association ELA. L'objectif est la sensibilisation des élèves à la différence, au handicap et au respect des différences en les faisant participer à lutter contre la leucodystrophie

Les élèves ont prêté symboliquement leurs jambes aux enfants ne pouvant plus s'en servir. Leur entourage pouvait récompenser leurs efforts sportifs par des dons. Le total des dons s'est élevé à 780 €.

Les élèves de CM2 ont également réalisé la dictée ELA, corrigée conjointement par leur entourage et l'école.

8. Les cérémonies

Les classes de CM1 et CM2 ont participé à la cérémonie au monument aux morts de Mouxy le 11 novembre. Ils ont entonné quelques couplets de la Marseillaise, l'Union fait la force.

Le 8 mai, ils entonneront le même chant ainsi que le Chant des Partisans.



Ces activités représentent des actions concrètes s'inscrivant tout à fait dans le parcours citoyen auquel les élèves participent tout au long de leur scolarité. Ce parcours citoyen fait partie du projet global de formation de l'élève, véritable citoyen en devenir.

9. Permis piéton et permis internet

La classe de CE2 participe au permis piéton et la classe de CM2 au permis internet. Ces permis se passent avec la gendarmerie d'Aix-les-Bains.

La première intervention (d'une durée de 35 à 45 minutes selon le permis et selon la participation des enfants) consiste en la présentation du permis et la remise du matériel pédagogique (livrets et DVD). À l'issue, l'enseignant dispense à sa guise les séances de formation sur 4 semaines. Une deuxième intervention est consacrée à l'évaluation des enfants (environ une demi-heure). Lors de la troisième séance, les permis sont remis, en présence des enseignants, directeur, un représentant de la mairie, notre Commandant de Brigade et un correspondant du Dauphiné Libéré.

Les permis vont débiter prochainement dans les classes.

10. Bouchons d'amour

Tous les bouchons et couvercles en plastique sont collectés aussi bien concernant l'alimentaire, les ménagers que l'hygiène.

L'école collecte des bouchons, tout comme un bon nombre de lieux. Le recycleur achète les bouchons en plastique, les broie, les transforme en granulés qui seront rachetés par l'industrie de la plasturgie. L'association « Cœur de Bouchon », avec la vente de ses bouchons, finance l'achat de matériel pour les personnes en situation de handicap (équipement spécifiques, aménagement de l'habitat, véhicule). L'intégralité de l'argent collecté par la vente des bouchons en matière plastique est totalement redistribuée pour l'achat de matériel en faveur des personnes en situation de handicap.

11. Festival du livre

L'école a participé en novembre au festival du livre de Lyon.

Le principe est assez simple. L'organisme prête des livres à l'école durant une semaine. Les enseignants des classes peuvent les faire découvrir aux enfants, les présenter, les utiliser. Puis, à la fin de la semaine, un temps de vente est prévu.

L'organisme offre à l'école 20% du total en bon d'achat livre soit cette année plus de 120 € (les ventes se sont élevées à plus de 560 €). Cette année, les commandes par internet étaient également possibles.

12. Théâtre

La mairie disposant d'une salle polyvalente pouvant être prêtée pour des associations, un partenariat se construit.

Des petites interventions seront réalisées dans les classes de cycle 3 de l'école en milieu et fin d'année avec notamment la mise en voix de certains textes.

13. Le conseil d'école d'élèves

Un conseil d'école élève est prévu en amont des conseils d'école où les délégués des classes peuvent, après avoir soulevé les différents éléments dans leurs classes, rencontrer et en discuter avec le directeur de l'école pour des possibles améliorations de leur cadre de vie.

Le PV du conseil d'école élève est annexé (**ANNEXE 1**).

14. Projets de la cour de récréation

Un projet autour de la cour de récréation est en cours de réalisation depuis plus d'un an et demi.

Plusieurs petits arbres ont été plantés récemment. De plus, comme évoqué précédemment des cages de foot installées, un panier de basket ainsi que plusieurs tables . Un nouveau marquage au sol dans la cour du bas a été réalisé.

La structure a été commandée et sera installée durant les congés d'avril.

15. La bibliothèque municipale

Mouxy possède une bibliothèque municipale riche en ressources. Cette bibliothèque étant présente dans l'école, la bibliothécaire met en place des temps d'accueil pour les différentes classes.

Ces accueils ont débuté le 26 septembre. Ils ont lieu toutes les semaines, pour 30 minutes avec les classes de maternelle. Les classes d'élémentaires bénéficient, toutes les 4 semaines,

d'une heure. La classe de CM2 utilise davantage la bibliothèque comme ressource pour des activités précises compte-tenu de l'âge des enfants.

Même si le temps passé avec la bibliothécaire est réduit de par son temps de travail, l'équipe enseignante la remercie chaleureusement. Elle s'investit beaucoup pour l'école et les enfants.

16. Le site internet de l'école

En lien avec les parents d'élèves délégués, le directeur a mis en place un site internet pour l'école.

Ce site internet, à travers une page privée pour l'école, permet de centraliser les informations « brutes » tout en mettant également à disposition certains documents et informations valables tout au long de l'année scolaire. L'ensemble de ces éléments est ainsi accessible et consultable à tout moment. L'ensemble des publications fait aussi en parallèle, l'objet d'un envoi par mail.

b. Projets des classes

1. La classe de CM2

i. Projets pédagogiques majeurs

La classe de CM2 travaille autour de deux thématiques : la montagne vécue et la ville architecturale

Tout d'abord, les enfants ont participé, lors des journées du patrimoine mi-septembre à la visite des aménagements du dessous de la scène nationale de Malraux. Ils ont poursuivi leur journée dans les jardins de la maison de Jean-Jacques Rousseau aux Charmettes à Chambéry afin de comprendre l'aménagement de ceux-ci. L'après-midi, le service patrimoine de la ville a fait réfléchir les élèves sur les façades présentes à Chambéry et les différents enjeux historiques s'y rapportant.

Les élèves vont également bénéficier d'une autre intervention en février, à Chambéry, du service patrimoine concernant le bâti de la ville en lien avec les archives municipales.

En mai, le même service abordera l'aménagement de différents quartiers notamment celui du Biollay et des Hauts-de-Chambéry. Ce sont des sorties pédagogiques dans des lieux où ils ne

sont jamais été. De plus, les thématiques abordées lors de ces sorties le sont en regard du programme de CM2.

Pour une question de coût, tant la classe de découverte à Paris que la/les journées à Lyon ne peuvent pas être proposées. En fin d'année scolaire, à l'initiative des parents d'élèves souhaitant s'engager dans la démarche, une sortie, plus ludique, pourra être organisée en dehors du temps scolaire en lien avec les élèves de CM2 (notamment les délégués). M. l'Inspecteur précise que l'école n'a pas vocation à être un « centre de vacances ». Lors des classes de découvertes et de l'ensemble des sorties, des compétences transversales sont apprises, compétences du socle commun de connaissances et de compétences.

Ensuite, des sorties axées sur la nature sont proposées aux élèves dans un environnement proche montagnard.

Enfin, la sensibilisation à l'architecture commencée l'année scolaire dernière se poursuit à travers des petits exercices et des activités ludiques. Le travail vise toujours à une prise de conscience de l'espace vécu, naissant de l'espace et du temps. Le but sera de mettre en lumière le corps de l'utilisateur traversant l'espace bâti, résultat de l'architecture, c'est-à-dire ces trois éléments fondateurs que sont le vide, le corps et le temps.

L'ensemble de ces activités s'inscrit totalement dans le programme de géographie de CM2 avec notamment l'étude des notions d'habitat, des déplacements et de l'aménagement durable

Une multitude de compétences s'illustre dans ces projets transversaux sur l'ensemble du socle commun de connaissances, de compétences et de culture : aussi bien concernant les différents langages écrits et oraux, que les méthodes et outils pour apprendre, la formation de la personne et du citoyen mais aussi les systèmes naturels et techniques éclairés par la représentation du monde et de l'activité humaine.

À ce projet se greffe des petits projets de classe notamment quelques interventions d'un avocat afin de travailler l'éloquence et l'art de convaincre son auditoire.

ii. Projets pédagogiques mineurs

Des projets pédagogiques mineurs sont réalisés au sein de la classe avec un roulement pour tous les élèves :

- Le maître assistant : tous les jours un maître assistant est nommé.
- Le décloisonnement vient de démarrer



- Par binôme, les élèves la lecture en maternelle se poursuit
- Les perroquets continuent d'effectuer leur service

D'autres projets, nécessitant davantage de temps sont mis en place par groupe :

- Élèves médiateurs dans la classe et dans la cour de récréation
- Deux délégués sont toujours actifs dans la classe et l'école
- Réflexion, proposition et installation du parcours de motricité en maternelle
- Mise en place d'actions solidaires notamment la collecte pour l'Ukraine (par l'intermédiaire d'une association de Bretagne étant donné qu'au sein de la liste des 3 associations locales fournis par un parent, plus aucune ne récoltaient d'objets pour l'Ukraine).
- Création de contenus (article, interview, reportage)
- Apprentissages des différentes notions et techniques cinématographiques

D'une manière générale les élèves apprécient ces activités de responsabilisation. Outre les compétences purement scolaires qui sont multiples, les compétences de vivre-ensemble sont mises en perspective. Les élèves deviennent acteurs de la vie en classe, responsables de leurs actions et de la création du lien entre les individus et la classe en apprenant à devenir citoyens acteurs et responsables.

Dans l'ensemble des projets ils doivent aussi apprendre à être capables de nommer les objectifs à atteindre, de déterminer les obstacles à vaincre, de choisir les stratégies pertinentes à mettre en œuvre et surtout de cerner les appuis dont ils ont besoin.

2. La classe de CM1

La classe a réalisé deux sorties à Aqualis sur Aix les Bains notamment une sortie pêche qui a permis de découvrir diverses techniques de pêche et de mieux connaître les poissons et les oiseaux présents au lac du Bourget.

La classe a réalisé un cycle ski de fond. Trois séances ont été menées sur 5 prévues initialement. Il s'agissait d'un cycle découverte, peu d'élèves avaient déjà pratiqué cette activité. Un travail de vocabulaire a été réalisé sur le matériel utilisé et la description du paysage.

À venir une sortie est programmée est la journée avec Aqualis sur l'étude et l'observation des cistudes, des interventions sur le tri des déchets et le gaspillage alimentaire.

De plus, des découvertes et discussions sur une tribu rencontrée par une élève de la classe avec son père, en Colombie.

Enfin, l'élaboration d'une petite pièce de théâtre sur le thème du lac du Bourget et de la protection de l'environnement en s'appuyant sur les informations récoltées tout au long de l'année est prévue en fin d'année.

3. La classe de CE2

Deux projets sont développés en classe : naturel et d'exposition.

Avec un intervenant de la structure Education Nature, 3 séances :

- La première séance a eu lieu 10 novembre : sortie au Revard pour la réalisation d'une « fiche d'identité » de l'écosystème montagnard.
Travail par groupe : reconnaissance de la flore et de la faune de montagne : recherche de traces et indices de la faune, herborisation des essences d'arbres... + lecture et dessin du paysage (vue Revard/Mouxy/lac), petite marche, observation de la nature avec des jumelles...
- Le 5 mars aura lieu la deuxième intervention : en classe et à proximité pour la réalisation de la maquette paysagère de la mallette « Ricochets » sur le thème du bassin versant du lac du Bourget, avec représentations des différents sites des sorties. Maquette éphémère démontée en fin d'animation mais prise de photos pour garder traces. Et petite sortie à proximité de l'école sur la découverte de l'environnement proche : avec enquête « Que devient la nature en hiver ? »
- Le 15 mai aura lieu la dernière intervention : Sortie découverte au lac du Bourget : départ au Grand port d'Aix les Bains, découverte de la baie de Mémard, échange sur l'usine de production d'eau potable, chemin au fil de l'eau et arrivée à la pointe de l'Ardre. Réalisation d'une fiche d'identité de l'écosystème lac. Travail par groupe : observation jumelles des oiseaux du lac, petite pêche d'inventaire dans une mare, reconnaissance des libellules, découverte de la flore des berges du lac et d'un animal emblématique : le castor.

Ensuite, au 100ème jour d'école le CE2 dévoilent leur exposition d'œuvres d'art. Pour les préparer à cette exposition, ils vont visiter 3 types de musées :

- un musée des Beaux Arts (Musée Faure d'Aix les Bains)
- un musée d'histoire ou d'histoire naturelle (Muséum d'Histoire naturelle de Chambéry) → visite effectuée le 25 novembre 2022



- Une galerie scientifique, la galerie Euréka à Chambéry → visite effectuée le 25 novembre 2022

4. Les classes de CM1 et CE2

L'AFTALP propose des ateliers autour de la fabrication de fromage. Les deux classes bénéficieront de la venue de 3 interventions de l'association.

5. Les classes de CE1 et CP/CE1

En novembre-décembre, un projet autour de la reproduction animale a débuté avec la mise à disposition d'une couveuse pour les deux classes. Les élèves ont pu suivre la couvaison, la naissance des poussins et leur croissance pendant une dizaine de jours. Les poussins ont ensuite été adoptés par 3 familles de l'école par lesquelles nous continuerons d'avoir de leurs nouvelles régulièrement. Tous les élèves ont été très motivés et très impliqués dans cette aventure ! Une expérience à reconduire dans le futur.

En lien avec le programme de "Questionner le Monde" du cycle 2, l'évolution des modes de vie au cours des cent dernières années sera étudiée, avec notamment la visite de l'écomusée de la Combe de Savoie prévue le 31 mars 2023.

Pour la fin de l'année scolaire un projet "Nature et Cheval" au centre équestre l'Étalon à Drumettaz est en cours d'élaboration. À priori, ce projet constituera une mini classe découverte de 3 jours (sans nuitées) durant lesquels les enfants bénéficieront de 3 demi-journées d'initiation à l'équitation et de découverte du cheval et de son mode de vie. Les 3 autres demi-journées seront consacrées à la découverte du milieu naturel aux alentours du centre équestre au travers d'activités ludiques et artistiques.

6. La classe de GS/CP

Suite au spectacle "Il était une fois la forêt", travail sur les contes et les arbres de la forêt s'est effectué avec des sorties dans l'environnement proche de l'école avec lecture de paysage. Le travail sur la montagne s'est poursuivi en période 3 et 4 avec notamment une sortie raquette prévue fin février.

Une sensibilisation au tri des déchets et au gaspillage alimentaire aura lieu : messagers du tri pour les élèves de CP et ateliers jeux pour les GS.

La grande lessive « la couleur de mes rêves » s'est effectuée uniquement en classe étant donné la période chargée avec notamment la course ELA.

La classe participera néanmoins à la prochaine le 23 mars « ma cabane et-est la tienne ».

7. Les classes de maternelle

Les classes ont travaillé sur l'exploitation pédagogique du spectacle « Il était une fois la forêt » de Josiane Baré pour Planetmones présenté à l'école en P1.

Un travail pluridisciplinaire sur le thème, à partir de l'étude approfondie de différents albums et contes « Touffu l'écureuil », « les deux arbres » et documentaires.

Une sortie s'est réalisée au Bois Vidal à Aix-les-Bains : parcours d'orientation, chasse aux trésors avec recueil d'éléments de la nature, lecture de paysage, travail à partir de l'observation de l'arbre et de ses différentes parties, land'art.

Actuellement les élèves étudient des paysages sur affiches et photographies (enrichissement du lexique : alpages, sommets, torrent, chalet, neiges éternelles) à différentes saisons, les animaux de la montagne, les activités des humaines (agriculture, élevage, sport de montagne, montagne en art visuels).

Des sorties dans l'environnement proche s'effectuent et une sortie raquette/luge a été proposée aux moyens et grands avec Dominique Pettelot.

Les MS/GS poursuivent leur projet sur le respect (en lien avec l'étude de notre environnement : mise en place d'une deuxième poubelle, tri, recyclage, fabrication du papier).

Une sortie au musée Gallo-Romain de Chanaz est prévue en fin d'année et si le budget le permet celle-ci sera poursuivi sur le canal.

8. Le décloisonnement en maternelle

Les enseignantes de maternelles mettent en place du décloisonnement afin de concourir à différents objectifs du projet d'école et en lien avec les attendus des élèves en fin de Grande Section.

1^{er} dispositif : participation des PS aux différents ateliers et coins jeux pendant le temps d'accueil de 8h30 à 8h50.

2^{ème} dispositif : participation de tous les enfants aux ateliers mis en place dans les 3 classes autour de projet « entre lac et montagne ».

3^{ème} dispositif : participation de tous les MS et GS à du décloisonnement l'après-midi durant la sieste des PS.

4^{ème} dispositif : les GS des deux classes sont mélangés et répartis en deux groupes pris en charge par les enseignantes de PS-MS et MS-GS durant la sieste des PS et MS.

Ce décloisonnement a commencé à partir de la 2^{ème} période. Plusieurs dispositifs sont mis en place : éducation musicale, phonologie, lecture/écriture cursive ou exploration du monde.

B. Organisation des liaisons inter-cycles et inter-degrés

Cette double liaison s'illustre de différentes façons.

Concernant la liaison cycle 1-cycle 2 et cycle 2-cycle 3, elle s'effectue tout au long de l'année concernant les différents apprentissages. Les situations d'apprentissages sont discutées, travaillées à plusieurs en prenant en compte les difficultés spécifiques des groupes d'élèves. Un retour sur mise-en-place a également lieu.

Une liaison GS-CP a lieu notamment pour trouver des moyens afin de favoriser la fluidité de la continuité et éviter la rupture qui met en difficultés certains élèves à l'entrée au CP, assurer la continuité dans les comportements et les apprentissages, donner des repères et rassurer les élèves. Des outils pédagogiques communs sont présents : sous-main, bande numériques, cahiers ainsi que la méthode d'apprentissage de lecture.

Des activités communes sont envisagées : rallye mathématiques/lecture, rencontre autour des jeux de société afin que les classes d'âges soient mélangées pour permettre un travail en tutorat et une pratique collaborative entre les élèves.

De plus, les enseignants des écoles du bassin du collège du Revard partagent tous une même formation « le plan mathématiques ». Celui-ci permet une réelle construction commune tant sur un même cycle d'une école qu'en lien avec les écoles du bassin sur une thématique donnée (grandeurs et mesures ou résolution de problèmes). Il est à noter que d'un point de vue purement administratif, des réunions abordant le suivi des élèves, au sein de l'école, sont organisées.

Pour ce qui est de la liaison école-collège, elle n'a débuté que par l'échange de carte pour les fêtes de fin d'année (manque de lien du côté du collège). Ensuite, il est prévu que les CM2



assistent à un spectacle organisé par les 6^{ème}. La liaison administrative s'effectue en fin d'année à travers la transmission de documents de suivi des élèves. Une présentation du collège devrait être faite aux CM2 de l'école si le contexte sanitaire le permet. Il est noté néanmoins, la réelle volonté d'instaurer une liaison par le principal du collège et les directeurs.

III. Fonctionnement de l'école

A. Bilan intermédiaire sur la sécurité

La sécurité dans l'école n'est assurée que si l'ensemble du personnel et des utilisateurs respecte les règles et les protocoles et les maîtrise donc parfaitement... À ce titre plusieurs exercices ont lieu et ce de divers types. En effet, nous pouvons être confrontés à des risques de nature très diverse : incendie, attentat/intrusion et risque majeur, l'école doit donc s'y préparer.

Le directeur rappelle, suite au questionnement d'un parent, que la réalisation de ces exercices est obligatoire et pour certains avec une contrainte de date à respecter. Il est donc bien évident que des considérations liées à la météo ne peuvent entrer en ligne de compte lors de l'organisation de ces exercices.

Plusieurs exercices ont été effectués avant le 1er conseil d'école : 2 Plans Particuliers de Mise en Sûreté (1 attentat/intrusion, 1 risque majeur) ainsi que 1 exercice incendie. D'autres exercices ont été réalisés entre le 1er conseil d'école et celui-ci :

Tout d'abord, nous avons procédé à un exercice de confinement "attentat/intrusion" le 12 décembre fuite ou confinement en fonction des cas.

L'opérationnalité de l'alarme qui avait déjà été soulevée a été discutée avec les agents techniques. Celle-ci a été mise au budget 2023 (non voté actuellement).

De plus, un exercice « risques majeurs » a été réalisés le 05 janvier après-midi. Étant donné le peu de changement de condition, l'ensemble a été très bien géré par les élèves.

Enfin, deux exercices incendie ont eu lieu : le 15 novembre et le 24 janvier. L'évacuation du bâtiment s'est effectuée rapidement (moins de 3 minutes). Les consignes sont plutôt bien respectées malgré les différents scénarios testés (fumée dans le couloir, élève retenu ou autre). Le bilan est donc globalement positif.



B. Budgets municipaux

Le budget de fonctionnement alloué à l'école pour l'année 2022 est clôturé. Il a été intégralement utilisé (principalement chez les fournisseurs de papeterie et à la librairie).

Il a été abordé avec la municipalité la question du budget transport, important pour les sorties obligatoires (natations) mais insuffisant pour permettre à toutes les classes d'effectuer une sortie dans le projet « Simone Veil entre lac et montagne ».

La question de l'augmentation des fournitures notamment le papier a été abordé.

En termes d'investissement, on se heurte à la problématique d'un budget annuel prévu par rapport à la gestion des pannes...Cet aspect a été évoqué comme ce fut le cas en 2022 avec une lampe d'un vidéoprojecteur défectueuse. De plus, une demande d'investissement de tables et chaises a été effectuée.

C. Travaux

Une panoplie de travaux a été d'ores et déjà été réalisée à l'école lors de la dernière année scolaire. Le cadre de vie et de travail est de belle qualité. L'ensemble des élèves et du personnel a pleinement conscience des investissements réalisés.

Des capteurs CO2 ont été installés dans les classes fin décembre, mais non fonctionnels, ils ont été retirés

D. Préparation à la rentrée scolaire prochaine

a. Organisation

L'école a adopté une organisation scolaire dérogatoire (comme la plupart des écoles du département) sur 4 jours il y a quelques années. Il s'avère que cette disposition ne peut porter sur une durée supérieure à trois ans (article D521-12 du code de l'éducation). À l'issue de la période, au 31 août 2023, l'organisation actuelle devra être renouvelée (ou non) après examen de la demande transmise à M. le Maire auprès des services de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale. Pour se faire, il est demandé aux conseils d'écoles de voter sur l'organisation de la semaine scolaire.

Le vote concernant les jours de classe s'effectue à main levée, personne n'ayant formulé le souhait qu'il soit organisé à bulletin caché.

| Vote pour la semaine de 4 jours : reconduction de : lundi, mardi, jeudi, vendredi – horaires à définir par la suite | Vote pour la semaine de 4 jours et demi : lundi, mardi, mercredi matin, jeudi, vendredi – horaire à définir par la suite | Abstention | Total |
|---|--|------------|-------|
| 14 | 0 | 1 | 15 |

Personne ne formule la demande d'un vote à bulletin caché concernant les horaires. Le vote est donc réalisé à main levée ;

| Vote pour les horaires suivants les lundis, mardi, jeudi, vendredi – 8h30-11h30 & 13h30-16h30 | Vote pour d'autres horaires, sur proposition : lundi, mardi, jeudi, vendredi | Abstention | Total |
|---|--|------------|-------|
| 14 | 0 | 1 | 15 |

Mme Agnus mentionne que le conseil municipal a également souhaité une poursuite de l'organisation scolaire actuelle à l'unanimité.

b. Prévision d'effectif

Les prévisions d'effectifs pour l'année scolaire prochaine sont les suivantes :

| Cycle | Nombre d'élèves prévus par niveau (non par classe) |
|--------------|---|
| 1 | 13 PS 18 MS 24 GS |
| 2 | 18 CP 19 CE1 |

| | |
|--------------|--------------------------------|
| | 31 CE2 |
| 3 | 27 CM1 28 CM2 |
| Total | 178 |

L'année scolaire prochaine, l'école comptera 8 ou 7 classes.

M. l'Inspecteur précise qu'une baisse des élèves a lieu au sein du département mais qu'il y a eu un maintien du nombre d'enseignant. Or, l'état résonne sur l'égalité en termes de répartition des moyens au niveau national. Des ajustements peuvent donc avoir lieu.

M. l'Inspecteur ajoute que les effectifs des classes de GS, CP et CE1 doivent être à 24 élèves à la rentrée scolaire. Mme Agnus questionne sur le seuil des autres classes. Mr l'Inspecteur précise qu'il n'y a pas de limite haute mais que la moyenne sur les autres classes est analysée et prise en compte.

Concernant les dérogations, M. l'Inspecteur souligne que celles-ci comportent un coût financier à supporter par la mairie d'accueil des enfants. Des accords sont parfois trouvés entre les mairies.

Les risques de fermeture à très court terme représentent toujours une inquiétude assez vive pour l'équipe enseignante. Un nombre assez important d'élèves quittent l'école et ces départs ne sont pas du tout compensés par un nombre important de nouvelles inscriptions en PS de maternelle. Les nouvelles constructions ainsi que l'ouverture aux dérogations n'ont pas permis pour cette année scolaire de faire sensiblement remonter les effectifs et d'éviter une fermeture de classe pour plusieurs années.

L'organisation des classes sera sensiblement la même que lors de cette année scolaire. En effet, on constate que le nombre d'élèves est moins important au sein d'une même tranche d'âge, en maternelle qu'en élémentaire. Le double niveau GS-CP s'impose donc dans tous les cas.

IV. Questions diverses

Plusieurs questions ont été soulevées et abordées lors de réunions préliminaires à ce conseil d'école entre les parents d'élèves délégués et le directeur. Elles sont abordées et une réponse question par question est apportée.

Le directeur rappelle pour faire suite à une interrogation que l'ordre des parents (titulaires/suppléants) lors des élections est la règle nationale.



Les parents d'élèves délégués ont souhaité faire remonter plusieurs points concernant les temps périscolaires notamment la cantine, une réponse est apportée après l'énumération de tous les points.

Environnement

- La salle est très bruyante côté primaires, de nombreux enfants se plaignent de maux de tête.
- Les parents se montrent aussi inquiets pour le personnel

Organisation

- Problèmes au 2^{ème} service chez les primaires : le repas est souvent froid, certains jours il ya un manque de viande, d'entrée, de fromage... Les enfants doivent manger très vite, ils sortent de la cantine vers 13h15, sans avoir le temps de digérer ou de se défouler avant de retourner en classe.

Composition des repas

- Les parents apprécient l'initiative d'un menu végétarien par semaine. Néanmoins, ma question du poisson tous les vendredis est posée. La question de varier les sur les jours de la semaine et les produits est soulevée (au mois de janvier poisson pané/riz 3 fois sur 5).
- La qualité et l'équilibre alimentaire semble bien en deçà des repas de l'année dernière :
 - Repas du 2 janvier : salade de riz et carotte / émincé de volaille / gnocchi / comté
/ moelleux citron => aucun fruit et légume à part les quelques carottes de l'entrée
 - Repas du 6 janvier : terrine de brochet / lieu pané / riz / petit nova / compote => aucun légume et un seul fruit
 - Repas du 13 janvier : concombre / gratin de pâtes au cabillaud / emmental / crèmecaramel => aucun fruit et un seul légume
 - Repas du 20 janvier : salade au surimi / poisson / riz cantonais / roitelet / beignetaux pommes => aucun fruit et légume, sauf à compter la salade au surimi s'il y a effectivement de la salade verte
 - Repas du 26 janvier : salade / poulet / pâtes / tomme / crème chocolat => aucun fruit et un seul légume
 - Repas du 3 février : salade haricots verts-feta-œuf / poisson / purée / samos / panna cotta => aucun fruit et un seul légume alors qu'il y a 2 laitages et 2 protéines
 - Et pour finir le repas du 7 février friand / knack / ragout de PDT / fromage / madeleine => pas de vitamines – Il s'avère que cette date était durant les



vacances scolaires.

- De manière plus globale sur une semaine : semaine 4, 3 fois des pâtes dans la semaine, la semaine 5, 2 fois des pâtes : soit 5 fois des pâtes en 10 repas. Idem avec les carottes, certes cuisinées de façon différente mais 4 fois en 6 repas.
- Au-delà de l'équilibre alimentaire très important pour éduquer les jeunes enfants au goût et à la diversité des repas, la proportion de produits locaux est questionnée tout comme l'origine de la viande (affichage obligatoire ou non ?), ainsi que le local qui n'est pas mentionné sur les menus.
- La saisonnalité des plats pose également question : concombres, tomates en plein mois de janvier, ceci interroge alors que plusieurs classes travaillent sur le gaspillage alimentaire en lien avec les fruits et légumes de saison.
- Une interrogation quant au respect par le prestataire de l'arrêté du 30 septembre 2011 relatif à la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire est soulevée. Celui-ci stipule notamment que (sur la base de 20 repas successifs) : « Pour garantir les apports en fibres et en vitamines, il convient de servir :
 - au moins 10 repas avec, en entrée ou accompagnement du plat, des crudités de légumes ou des fruits frais ;
 - au moins 8 repas avec en dessert des fruits crus ;
 - 10 repas avec, en garniture ou accompagnement du plat protidique, des légumescuits, autres que les légumes secs ;
 - 10 repas avec, en garniture ou accompagnement du plat protidique, des légumessecs, féculents ou céréales. »⇒ Le respect de ce texte ne paraît pas évident...
- Les parents questionnent la durée du contrat avec ce prestataire et espèrent un changement.

Mme Agnus remercie Mme Fastier qui a pris le temps d'établir la synthèse sur l'ensemble des points avec le prestataire.

Mme Agnus mentionne les réponses du prestataire concernant différents points. Néanmoins, elle précise avant toute chose, être étonnée de la remontée de tous ces éléments en sachant qu'une commission de restauration scolaire avait été proposée lors du premier conseil d'école et mais que cette dernière n'a pas souhaité être mise en place par les parents d'élèves délégués.



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Savoie

Tout d'abord, à partir d'avril, le poisson sera présent un autre jour que vendredi. Ce dernier est très souvent pagné par souci d'appréciation pour les enfants.

Les recommandations nutritionnelles sont respectées à la lettre (tableau fréquence de contrôle), la norme suivie est du GERMEN 2.0 JUILLET 2015 et non celle du 30 septembre 2011.

Les mois de janvier et février sont malheureusement les mois les plus pauvres en variétés légumes et fruits, c'est d'ailleurs pourquoi il est favorisé les compotes maison 100% sur ces périodes sans aucun ajout sucre ou additif. Il est précisé que les aliments bio seront mentionnés sur le menu ainsi que la provenance des produits.

De plus, il est précisé que la viande est française et sans antibiotique.

La question du nombre de parents ayant fait ces retours est soulevée. Il est mentionné par les parents d'élèves délégués, qu'ils sont environ 50 à avoir soulevé ces points périscolaires.

Concernant la garderie, il est évoqué que certains soirs, la garderie est très remplie. Il y a des enfants partout, les animateurs du périscolaire les occupent au mieux néanmoins le lieu est très bruyant.

Mme Agnus mentionne que légalement aucun quota n'est à respecter. Néanmoins, le confort et la sécurité des élèves demeurent toujours la priorité.

Fin du conseil d'école : 21 février 2023 – 19h30

Le prochain conseil d'école aura lieu le 22 juin à 19h.

Le directeur,

Président du conseil d'école

M. Déchène-Cotillon

École Primaire Simone Veil

79 Chemin de l'Église

73100 Moutiers

Tél : 04 79 61 62 05

Mail : ce.073106@ac-grenoble.fr

Directeur

M. Déchène-Cotillon

La secrétaire de séance

Mme Agnus

